

Une société pour tous les âges

Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement • Madrid (Espagne) • 8-12 avril 2002



Garantir aux personnes âgées un cadre de vie sûr et propice

Avec l'âge, le cadre de vie des personnes âgées devient de plus en plus important. Elles sont, de même que leurs familles, souvent confrontées à des choix difficiles et coûteux. Un logement autrefois parfaitement adapté à une famille jeune peut devenir un véritable parcours du combattant pour une personne âgée.

Les enfants d'autrefois, aujourd'hui adultes, appartenant à ce qu'on appelle la génération "sandwich", puisqu'ils s'occupent à la fois de leurs enfants et de leurs parents, s'inquiètent pour leurs parents âgés de la même manière qu'ils s'inquiétaient pour leurs petits lorsqu'ils s'éloignaient en trotinant d'un pas encore mal assuré. Qu'advviendrait-il si maman tombait dans les escaliers, si papa glissait en allant à la cuisine, si maman se retrouvait coincée avec son déambulateur dans son étroite salle de bain ? Est-il raisonnable qu'elle prépare seule ses repas ? Peut-elle encore attraper les verres et la nourriture ? Qui pour veiller sur elle et s'assurer que tout va bien ? Que se passera-t-il, si la personne chargée de veiller sur elle est en retard ou ne peut venir ? Que faire lorsque la cuisine, la salle de bain et la chambre sont à des étages différents ? Acheter une nouvelle maison, aménager une nouvelle pièce ? Si ces questions, et leurs réponses, ne semblent pas d'actualité aujourd'hui, elles le deviendront pour tout le monde d'ici à peu de temps. Elles concernent, certes, plus particulièrement les conditions de vie plus favorables des pays développés, tandis que d'autres sont plus spécifiquement liées aux « établissements humains » présents dans de nombreuses régions d'Afrique et d'Asie, mais certaines questions sont universelles.

Disposer d'un *cadre de vie sûr et propice* constitue un élément essentiel à la qualité de vie des personnes

vieillissantes et de leurs enfants. Étant donné le rythme rapide du vieillissement de la population et ses incidences sur la structure des sociétés humaines partout dans le monde, cette question est plus que jamais d'actualité.

Pourquoi la question du logement est-elle si importante ?

Les experts et les urbanistes travaillent depuis au moins 30 ans sur les coûts sociaux du vieillissement de la population, et plus encore depuis 1982 et la tenue de la première Assemblée mondiale sur le vieillissement de Vienne. A cette date, les inquiétudes se limitaient au phénomène de vieillissement de la population des pays riches et développés. Aujourd'hui, le problème touche aussi les pays en développement dont les populations connaissent un vieillissement bien plus rapide et où de larges segments de population n'ont pas accès aux services de base (sanitaires, eau potable et collecte des ordures) et vivent, pour beaucoup, dans les conditions précaires et malsaines des zones de « bidonvilles » qui se sont développées à la périphérie des grandes cités du monde en développement. On estime que ces villes, futures mégalo-poles du XXI^e siècle, devraient voir leur population vieillir à un rythme véritablement ahurissant.

En vieillissant, puis en atteignant un âge très avancé, les risques de souffrir d'invalidité se multiplient. La mobilité d'une personne et, par conséquent, sa capacité de subvenir à ses différents besoins se réduisent de plus en plus. Il convient également de ne pas oublier, ce qui arrive plus facilement qu'on ne le croit, qu'en vieillissant les personnes éprouvent de plus en plus de difficultés



dans de nombreux domaines : aptitude à se déplacer, accès aux soins et participation à divers types d'activités.

Pour se faire une meilleure idée des conditions de vie des personnes âgées disposant de faibles revenus, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) a, en 1999, mené une étude en coopération avec l'Institute of Public Administration. A l'époque, les estimations de la Division de la population des Nations Unies indiquaient que le nombre des personnes âgées vivant en zone urbaine devrait être multiplié par 16 entre 1998 et 2050, passant de 56 à 908 millions, soit l'équivalent d'un quart de la population urbaine totale. Les citoyens âgés interrogés pour cette étude exprimaient leurs inquiétudes, indiquaient les changements et les services qu'ils espéraient voir mis en place et émettaient des suggestions sur la façon de procéder à de tels changements. Dans l'ensemble, les informations collectées n'avaient rien de très surprenant.

La majorité des personnes âgées occupant des habitations précaires n'étaient pas satisfaites de leur logement. Elles se plaignaient de leur taille inadaptée, des mauvais matériaux utilisés pour leur construction et de leur environnement malsain. Ceux qui étaient encore à même de le faire, déclaraient qu'ils pensaient réaliser des aménagements, si on leur garantissait un titre de propriété fiable et un accès à des crédits à faibles taux d'intérêt pour acheter du matériel. Une de leur priorité était aussi de pouvoir accéder facilement, physiquement et financièrement, aux cliniques ou aux hôpitaux et, ceux qui ne pouvaient se rendre dans les centres de soins demandaient des soins à domicile dispensés par des personnes formées à la gériatrie.

Beaucoup des personnes interrogées souffraient d'un sentiment d'insécurité. Elles demandaient à être protégées aussi bien contre la criminalité et la discrimination sociale, que face aux dangers de la circulation et à de nombreux autres dangers. Elles demandaient aussi de pouvoir bénéficier d'autres services de base et notamment d'une distribution d'eau adéquate; de véritables systèmes d'évacuation d'eau et de ramassage des ordures; d'un accès sûr à leur logement par une route ou un chemin; et de prix abordables pour l'électricité, le téléphone et le fuel. Elles demandaient, par ailleurs, que soient éliminés ou réduits les sources et les effets de la pollution de l'eau et de l'air et des déchets dangereux. Et enfin, des zones d'habitation plus sûres ne se trouvant pas sur des terrains en pente, escarpés ou humides.

Elles étaient également nombreuses à souhaiter voir se multiplier les contacts sociaux au sein de leur communauté. Les personnes âgées interrogées appelaient de leurs vœux la mise en place de centres communautaires ou de centres sociaux adaptés, lieux de socialisation, de loisirs, mais aussi centres d'assistance et de soins. Elles souhaitaient enfin pouvoir participer davantage aux affaires communautaires, disposer d'un meilleur accès à l'emploi, à des services d'éducation et de formation pour celles étant à même de travailler, et d'un plus grand nombre de contacts intergénérationnels.

Vieillessement actif et vieillissement à domicile

Deux concepts complémentaires sont actuellement utilisés dans l'élaboration et la mise en œuvre des mesures visant à assurer aux personnes âgées un cadre de vie qui leur permettent de s'épanouir et de vivre en sécurité : *le vieillissement actif et le vieillissement à domicile*.

Le vieillissement actif ne signifie rien d'autre que le fait de rester actif en vieillissant. Les personnes qui continuent d'être des membres productifs de la société et de participer à l'économie sont en meilleure santé, vivent plus longtemps et disposent d'une meilleure qualité de vie. Les politiques nationale et locale peuvent encourager ce processus en aidant les individus à vieillir en restant plus actifs. Différentes mesures impliquant plusieurs institutions spécialisées, programmes et départements des Nations Unies peuvent être mises en œuvre. Les plus importantes visant notamment à :

- ◆ Encourager l'apprentissage tout au long de la vie, pour permettre aux personnes âgées de s'adapter aux évolutions technologiques, ainsi qu'aux exigences et aux changements du monde du travail;
- ◆ Garantir des conditions permettant aux personnes âgées de continuer d'avoir une vie sociale, et notamment l'accès à des moyens de transport pour aller voter, faire leurs courses ou assister à des manifestations publiques;
- ◆ Favoriser certaines interventions médicales comme la pose de prothèse de la hanche ou l'opération de la cataracte; et
- ◆ Adapter les transports publics aux personnes âgées souffrant de handicaps.

Les personnes âgées restées actives bénéficient non seulement d'une meilleure qualité de vie, mais sont également plus autonomes et plus à même de subvenir financièrement à leurs besoins.

Le concept du *vieillessement à domicile* nécessite plus spécifiquement de disposer d'un logement et d'un environnement sûrs et propices. Les personnes âgées qui le souhaitent devraient pouvoir rester chez elles aussi longtemps que possible. La décision de partir vivre en institution, comme par exemple dans des centres de soins de longue durée, devrait être évitée ou repoussée le plus longtemps possible. Certains aménagements, aussi bien dans leur logement qu'en termes d'accès à divers services, permettent aux personnes âgées de rester actives et autonomes plus longtemps.

Outre l'environnement matériel, l'intégration sociale est également un élément fondamental et nécessaire des politiques encourageant le vieillissement à domicile. Il est important d'encourager et d'aider les personnes âgées à continuer de participer à la vie sociale et économique de leurs communautés. Le vieillissement actif et les effets positifs qui en découlent, repose tout autant sur l'intégration sociale que sur la mise en place d'un cadre de vie sûr et propice. Mais, dans leur mise en œuvre les politiques de vieillissement à domicile ne doivent pas avoir pour effet de limiter les choix des personnes âgées et de leurs familles. Parfois la meilleure option peut aussi être de déménager pour s'installer dans un endroit plus adapté et/ou de louer, partager ou vendre un logement devenu inadapté et représentant une trop lourde charge.

Le plus grand défi posé aux responsables, et notamment aux gouvernements et aux autorités locales, consiste à formuler des stratégies et des actions visant à mettre en place des établissements humains plus viables. Il est, à cet égard, essentiel de favoriser la cohésion sociale et la participation des citoyens au processus de prise de décision. A l'âge de la civilisation urbaine, l'objectif principal est de mettre en place des cités viables, pas uniquement pour les personnes âgées, mais pour tous.

Depuis longtemps, la question du vieillissement et des personnes âgées compte au nombre des activités d'Habitat qui travaille au développement des groupes et des établissements humains vulnérables. En 1982, à l'occasion de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement de Vienne, le Centre publiait un rapport intitulé *Les Etablissements humains et le vieillissement*. En 1993, une deuxième publication rassemblait les résultats des recherches menées au niveau mondial, et présentait notamment des cas d'études portant sur les villes d'Ottawa (Canada) et de Madras (Inde). Enfin, la publication intitulée, *Améliorer les conditions de vie des personnes âgées et invalides vivant dans les établissements humains*, fournit une analyse détaillée des conditions de vie de ces groupes humains et contient des recommandations précises concernant les actions à mener notamment au niveau local.

La contribution d'Habitat à l'Année internationale des personnes âgées et aux préparatifs de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement se traduit par un travail mené en collaboration avec l'International Council for Caring Communities (ICCC), et ayant pour objet de sensibiliser et d'éduquer aux incidences du vieillissement, ainsi que de déterminer les moyens les plus efficaces de répondre aux besoins des personnes âgées. C'est toujours dans le cadre de ce partenariat que le Centre a organisé plusieurs manifestations dans des villes d'Europe orientale et centrale, parallèlement aux sessions de la Commission sur le développement social tenues au Siège des Nations Unies à New York.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

Nairobi, Kenya

Courrier électronique : selman.erguden@unhcr.org

Département de l'information des Nations Unies

Tél. : (1-212) 963-0499

Courrier électronique : mediainfo@un.org